

## **CRITERE 2.1**

### **PROGRAMME DE FORMATION**

La formation au permis de conduire comprend toujours une partie théorique et une partie pratique.

Avant la signature du contrat, l'enseignant d'école de conduite doit procéder à une évaluation qui déterminera le volume prévisionnel de formation pratique. Il ne peut être inférieur à 20 heures de conduite. Cette évaluation préalable permettra donc aussi d'estimer le prix indicatif de la formation. .

L'élève devra signer un contrat de formation avec l'école de conduite. Celui-ci engage les deux parties. Ce contrat est chiffré et il fait apparaître dans le détail le coût de chaque prestation (évaluation de départ, formation théorique, nombre de cours pratiques, présentations aux examens, pochette pédagogique comprenant le livret d'apprentissage, le livre de code, et la fiche de suivi). Le contrat mentionne les clauses de résiliation.

## **LA FORMATION THEORIQUE**

La formation théorique, communément appelée formation au « code de la route » porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

L'entraînement au code se déroule dans les locaux de l'auto-école avec certaines séances commentées et corrigées par le moniteur (enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité). L'entraînement peut-être également fait via internet grâce à l'application Code Rousseau, les élèves ont la possibilité de s'entraîner à la maison.

Le programme de cette formation suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

La formation théorique porte sur les thèmes suivants :

- \* Famille 1 (L) : Dispositions légales en matière de circulation routière
- \* Famille 2 (C) : Le conducteur
- \* Famille 3 (R) : La route
- \* Famille 4 (U) : Les autres usagers de la route
- \* Famille 5 (D) : Réglementation générale et divers
- \* Famille 5 (A) : Porter secours
- \* Famille 6 (P) : Précautions nécessaires en quittant un véhicule
- \* Famille 7 (M) : Eléments mécaniques et autres élément liés à la sécurité
- \* Famille 8 (S) : Equipements de sécurité des véhicules
  - Famille 9 (E) : Utilisation du véhicule et respect de l'environnement

Il est important que les élèves révisent à des documents mis à jour. Les séries de l'auto-école sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des dernières modifications du code de la route.

## **LES COURS THEMATIQUES**

Les cours thématiques sont dispensés au sein de l'auto-école de manière collective, dans la salle de code ou devant l'auto-école (tout dépend du sujet traité), par un enseignant agréé. Les thèmes sont les suivants :

- L'alcool
- Les drogues et médicaments
- La fatigue
- Les assurances
- Les distances de freinage et de sécurité
- Les pneumatiques
- La vitesse
- Les feux (position, route, croisement)

## LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique est la mise en application des règles du code de la route. Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Pour apprendre à maîtriser un véhicule, les élèves doivent suivre un nombre minimum obligatoire de leçons de conduite pour atteindre un niveau suffisant et valider les 4 étapes de leur programme de formation à la conduite automobile. Au travers de ce programme, les élèves vont comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Ils devront également se situer personnellement en tant que citoyen dans leur choix de conduite.

Le moyen utilisé par l'auto-école est un véhicule. Le moniteur utilise aussi des fiches pour expliquer aux élèves et il fait également des schémas. Il utilise aussi la fiche de suivi pour noter les éléments vus à chaque séance.

L'auto-école forme pour la conduite traditionnelle B, la conduite AAC, et la conduite supervisée. Pour les formations AAC et CS, les élèves doivent faire des rendez-vous préalables. Les élèves en conduite accompagnée devront également faire un rendez-vous pédagogique au bout de 1000kms dont l'objet est de faire 2h de théorie et 1h de pratique avec les accompagnateurs, ensuite l'élève est de nouveau en conduite accompagnée avec ses accompagnateurs. Un 2<sup>ème</sup> rendez-vous a lieu au bout de 3000kms dont le déroulement est le même que le 1<sup>er</sup> rendez-vous.

### Le rendez-vous préalable

Une fois le code obtenu (ETG) et que le moniteur a validé la formation initiale, l'élève, avec son accompagnateur, doit effectuer un rendez-vous préalable avant de commencer la phase de conduite accompagnée. La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée de 2h sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'auto-école. Au cours de ce rendez-vous l'accompagnateur bénéficie des conseils du moniteur et à la fin un guide lui est remis.

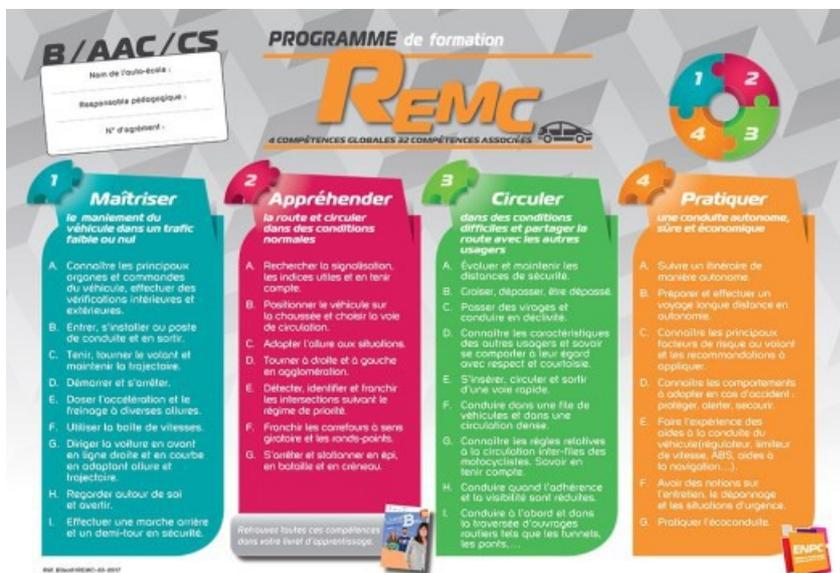
Ensuite pendant minimum 1 an, l'élève conduira au moins 3000kms avec son accompagnateur. Ce dernier doit être titulaire de la catégorie B du permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruption à la date de la signature du contrat de formation de l'élève. Cette période est entrecoupée de 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires.

### Les rendez-vous pédagogiques

Ils ont pour but de vérifier la progression de l'élève et d'approfondir ses connaissances. Ils permettent de corriger certaines erreurs ou mauvaises habitudes, ou de traiter certaines insuffisances. Ils permettent également d'améliorer les connaissances dans le but de développer des attitudes positives. Ils se déroulent en présence de l'élève, d'un accompagnateur et du moniteur, et comportent 2 parties. En véhicule, l'élève conduit et le moniteur dresse un bilan. La seconde partie en salle où des thèmes relatifs à la sécurité routière sont abordés et traités avec le vécu de l'élève.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail etc, l'auto-évaluation.



Tout au long de son apprentissage, l'élève est encadré par un instructeur qualifié. Lorsque l'école détermine que le niveau suffisant est atteint, elle réserve une séance pour l'examen de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Celle-ci se réservant au moins 1 mois à l'avance, l'élève dispose de cette période de temps pour perfectionner ses connaissances, et maximiser ses chances d'obtenir le permis.

Le nombre minimum obligatoire de ces leçons est de 20 heures pratiques, toutefois la durée de formation dépend :

- de l'évaluation de départ obligatoire qui indique le volume prévisionnel et personnalisé de la formation.
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider l'ensemble des objectifs des 4 étapes du programme (voir programme officiel).

Quand ce niveau est atteint, les élèves seront présentés à l'examen du permis de conduire. Toutes les leçons de conduite se déroulent à bord du véhicule école, et ce dès l'évaluation.

La formation se décompose en 4 étapes définies par des objectifs à atteindre :

- L'objectif principal est le savoir-faire (maîtrise du véhicule à allure lente, installation, départ, arrêt, ralentissement du véhicule en utilisant toutes les commandes). L'ouverture du regard sera travaillée pour maîtriser l'environnement grâce à l'apprentissage d'une vision lointaine sur l'avant, l'arrière et les côtés du véhicule.
- Les objectifs principaux sont le savoir-faire et le savoir-être (savoir se positionner sur la chaussée, savoir rechercher des indices formels – tels que les panneaux – et informels, respecter les distances de sécurité, savoir franchir les différents types d'intersection et savoir changer de direction).
- L'objectif principal est le suivant : savoir circuler normalement sur route et en agglomération, connaître les différentes situations à risques liées à la circulation tout en maîtrisant son véhicule et en respectant les autres.
- L'objectif principal est de savoir circuler en toutes situations (route, agglomération, autoroute) et de connaître les risques particuliers. Il faut savoir s'insérer, circuler, sortir des routes et de l'autoroute à fort trafic, adapter son allure, tenir compte des conditions particulières liées à une faible adhérence, aux conditions atmosphériques, à une circulation en montagne et savoir réagir en situations d'urgence.